



**EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté**

N°délit. : 000988

Séance du lundi 21 décembre 2009

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

Étaient présents : Amagney : Thomas JAVAUX Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRO Avanne Aveney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Hayatte AKODAD, Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Nicolas BODIN, Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 3.5), Françoise BRANGET, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT (à partir du rapport 1.1.3), Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR (jusqu'au rapport 3.4), Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT, Annie MENETRIER, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR (jusqu'au rapport 2.6), Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE (jusqu'au rapport 2.6), Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.3), Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER (jusqu'au rapport 2.6), Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT (jusqu'au rapport 2.6), Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN (jusqu'au rapport 2.6), Nicole WEINMAN (à partir du rapport 1.1.3 et jusqu'au rapport 2.6) Beure : Philippe CHANEY Boussières : Bertrand ASTRIC Brailans : Alain BLESSEMAILLE (à partir du rapport 1.1.3) Busy : Philippe SIMONIN Chaleze : Christophe CURTY (représenté par Roger GREMION) Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : Claude VOIDEY Champvans les Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc : Philippe GUILLAUME Chaucenne : Bernard VOUGNON Chemaudin : Bruno COSTANTINI Dannemarie sur Crête : Jean-Pierre PROST Ecole Valentin : Yves GUYEN Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Claude PREIONI (jusqu'au rapport 2.6) Gennes : Jean SIMONDON Grandfontaine : François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY (jusqu'au rapport 2.6) Larnod : Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET) Le Gratteris : Cédric LINDECKER (jusqu'au rapport 3.4) Mamirolle : Daniel HUOT, Didier MARQUER (jusqu'au rapport 2.6) Marchaux : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET Miserey Salines : Marcel FELT (à partir du rapport 1.1.3) Montfaucon : Michel CARTERON, Pierre CONTOZ Montferrand le Château : Marcel COTTINY, Séverine MONLLOR Morre : Jean-Michel CAYUELA (jusqu'au rapport 2.6), Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN Noironte : Bernard MADOUX Novillars : Philippe BELUCHE, Bernard BOURDAIS Pelousey : Catherine BARTHELET, Claude OYTANA Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilley les Vignes : Jean-Michel FAIVRE Pugey : Marie-Noëlle LATHULIERE Rancenay : Michel LETHIER Roche tez Beaupré : Stéphane COURBET, Jean-Pierre ISSARTEL (jusqu'au rapport 3.5) Saône : Maryse BILLOT Serre les Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH Thoraise : Jean-Michel MAY Vaire Arcier : Patrick RACINE Vaire le Petit : Michèle DE WILDE-BESANCON Vaux les Prés : Bernard GAVIGNET (jusqu'au rapport 3.5)

Étaient absents : Besançon : Pascal BONNET, Martine BULTOT, Françoise FELLMANN, Abdel GHEZALI, Sylvie JEANNIN, Carine MICHEL, Michel OMOURI, Jacqueline PANIER Beure : Auguste KOELLER Boussières : Roland DEMESMAY Chalezeule : Raymond REYLE Champoux : Thierry CHATOT Chatillon le Duc : Denis GILLET Chaudfontaine : Christlane BEUCLER Chemaudin : Gilbert GAVIGNET Dannemarie sur Crête : Gérard GALLIOT Deluz : Sylvaine BARASSI Ecole Valentin : André BAYEREL Franois : Françoise GILLET Mazerolles le Salin : Daniel PARIS Miserey Salines : Denis JOLY Nancray : Daniel ROLET Osselle : Jacques MENIGOZ Pirey : Jacques COINTET Pouilley les Vignes : Jean-Marc BOUSSET Routelle : Claude SIMONIN Saône : Alain VIENNET Torpes : Bernard LAURENT Vorges les Pins : Patrick VERDIER

Secrétaire de séance : Geneviève VERRO

Procurations de vote :

Mandants : P. BONNET, M. BULTOT, F. FELLMANN, A. GHEZALI, L. HAKKAR (à partir du rapport 3.5), C. MICHEL, N. MOUNTASSIR (à partir du rapport 2.7), M. OMOURI, J. PANIER, J. SCHIRRER (à partir du rapport 2.7), C. THIEBAUT (à partir du rapport 2.7), R. DEMESMAY, R. REYLE, F. GILLET, C. LINDECKER (à partir du rapport 3.5), Denis JOLY, D. ROLET, J. MENIGOZ, J.-M. BOUSSET, J.-P. ISSARTEL (à partir du rapport 3.6)

Mandataires : E.SASSARD, C. TISSIER, J.J. DEMONET, H.AKODAD, D. POISSENOT (à partir du rapport 3.5), J.-S. LEUBA, V. HINCELIN (à partir du rapport 2.7), J. ROSSELOT, B. RONZI, M. LOYAT (à partir du rapport 2.7), B. CYPRIANI (à partir du rapport 2.7), J.-P. DILLSCHNEIDER, C. MAGNIN-FEYSOT, C. PREIONI, D. HUOT (à partir du rapport 3.5), M. FELT, J.-P. MARTIN, M.-O. CRABBE-DIAWARA, J.-M. FAIVRE, S. COURBET (à partir du rapport 3.6)

Objet : TCSP : Restitution des conclusions des groupes de travail CAGB / Etat

TCSP : Restitution des conclusions des groupes de travail CAGB / Etat

Rapporteur : Jean-Louis FOUSSERET, Président

Après des échanges avec les services de l'Etat, dans le cadre de la concertation informelle, le dossier de TCSP a été soumis à concertation préalable à l'automne 2008.

Le 30 janvier 2009, un dossier de demande de subvention est déposé à la Préfecture dans le cadre de l'appel à projets « Grenelle de l'environnement » ; ce dossier reçoit un avis très favorable de la part de M. le Préfet, des services de l'Etat, et le Grand Besançon obtient ainsi une promesse de subvention de 30,1 M€ dans ce cadre (soit le taux maximum possible).

Le dossier préalable à l'enquête de DUP a été déposé par la CAGB en Préfecture fin juillet 2009.

C'est à ce moment que la Direction de l'Architecture et du Patrimoine (Ministère de la Culture) dit découvrir le dossier bisontin...

M. le Préfet a communiqué son avis, en qualité d'autorité environnementale, sur ce dossier le 2 octobre 2009, en rendant un avis défavorable, principalement sur la présence de lignes aériennes de contact dans le secteur sauvegardé, et plus précisément dans la Boucle.

Cet avis, qui a été précisé par M. le Préfet lors de la réunion en Préfecture le 5 octobre dernier, venait en contradiction totale avec l'avis très favorable des services de l'Etat début 2009, sur le dossier « appel à projets Grenelle de l'environnement » déposé le 30 janvier.

Il s'agissait à l'époque du même projet, également soumis à la concertation préalable mi 2008 et alors transmis à tous les services de l'Etat, avec les mêmes spécifications (notamment lignes aériennes de contact) qui ont précisément fait l'objet de l'avis négatif d'octobre.

Il a alors été décidé de mettre en place un groupe de travail associant les services de l'Etat, à ceux de la Communauté d'Agglomération et de la Ville. Ce groupe et divers sous-groupes se sont ainsi réunis à plusieurs reprises entre le 23 octobre et le 9 décembre.

Ont été identifiées comme questions à résoudre :

- l'alternative aux lignes aériennes de contact pour le passage par la Boucle,
- l'archéologie,
- l'urbanisme et l'environnement,
- la circulation et les accessibilités riveraines,
- le PPRi au droit de Chamars,
- la sécurité incendie.

Il ressort de ces séances de travail, que le problème le plus difficile et le plus coûteux à surmonter reste celui de la suppression des lignes aériennes de contact sur la totalité du passage dans la Boucle, ce qui représente une distance de 1,3 km.

Ainsi il a été constaté, en synthèse de la réunion du 9 décembre, que les exigences de l'Etat entraînent :

- un surcoût élevé provenant de la substitution de l'alimentation par lignes aériennes de contact par d'autres technologies de l'ordre de 10 M€ selon la technologie choisie,
- des surcoûts de maintenance attendus, et donc des dépenses supplémentaires en fonctionnement,
- un risque réel d'avoir recours à des technologies non éprouvées. Les systèmes d'alimentation par le sol, de batteries embarquées, ou de supercapacités qui répondraient à la question sur toute la traversée de la Boucle sont encore soit des technologies propriétaires très rarement développées, soit au stade de l'expérimentation (Boulevard des Maréchaux à Paris et ville de Séville) ; de plus, ces expérimentations le sont plutôt sur des distances plus courtes que celle qui nous concerne.

Le surcoût estimé semble difficilement intégrable dans l'enveloppe maximum fixée par le Conseil de Communauté (220 M€ valeur 2008) et pourrait faire prendre à la Communauté d'Agglomération un risque financier et technique que le Président a toujours refusé.

De plus, lors d'échanges à Paris entre le Directeur de l'Architecture et du Patrimoine (Ministère de la Culture) et le Président, il apparaît une contrainte supplémentaire et nouvelle, relative au gabarit du Tram dans les rues du centre ville. Enfin, les propositions d'aménagement de quais en émergence de la place du 8 septembre, nécessaire pour les normes d'accessibilité, ne sont pas encore à ce jour acceptées.

En conséquence, au vu des contraintes exprimées par les services de l'Etat, et rappelées lors de la réunion du 9 décembre, après avis favorable du Bureau à l'unanimité moins une abstention :

à la majorité, 13 abstentions, 15 contre, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la poursuite des études de projet du TCSP, sur la variante par les quais et la Place de la Révolution proposée dans la concertation préalable,
- la vérification de la faisabilité technique (notamment solidité des quais et compatibilité avec le PSMV) et financière (enveloppe financière maximale de 220 M€) du projet en étroite collaboration avec les services de l'Etat,
- la suspension dans cette attente des études du dossier actuel sur la partie du tracé par la Boucle historique de Besançon,
- l'étude de l'impact de ce nouveau tracé sur la desserte en TC de la Boucle et sur la refonte du réseau (urbain et périurbain) dans le cadre de la nouvelle DSP,
- la signature des avenants aux marchés d'études correspondants sur la variante de tracé par les quais.

Monsieur le Président demandera à M. le Préfet :

- d'obtenir des garanties sur les délais d'engagement de la subvention de 30,1 M€ accordée par le Gouvernement sur la base du tracé initial,
- un accord préalable et un engagement à faciliter le passage par le tracé alternatif, notamment sur le plan patrimonial et environnemental (autorisation de poteaux et de lignes aériennes de contact, arbres sur les quais, insertion urbaine, archéologie...).

Pour extrait conforme,

Le Président

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DCTCJ

Rapport adopté à la majorité :

Reçu le 23 DEC. 2009

Pour : 88

Contre : 15

Abstention : 13